

que celui de la résolution qui a été présentée il y a un an. Les membres du comité sont les mêmes sauf un ou deux qui ont été remplacés, avec le consentement du comité.

Le comité se propose de continuer l'excellent travail accompli il y a un an par le comité des affaires des anciens combattants. Il examinera, au besoin, les trois mesures qu'a adoptées la Chambre et étudiera la loi des pensions, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ainsi que la loi relative aux pompiers et surveillants et dont fut saisi le comité des affaires des anciens combattants l'an dernier. Il examinera toutes les nouvelles propositions qui ont été faites au comité, comme par exemple, les amendements à la loi d'établissement de soldats et s'occupera du personnel civil que protègent à l'heure actuelle des décrets du conseil, mais non des lois. Ces questions et les autres dont sera saisi le comité spécial des affaires des anciens combattants recevront l'appui général non seulement des membres du comité qui a donné des résultats si excellents l'an dernier, mais aussi des membres de la Chambre, en général.

M. BROOKS: D'après ce que vient de nous dire le ministre, le mandat confié au comité est exactement le même que celui de l'an dernier. D'autre part, le comité comptera, cette année encore, soixante membres. J'ai dit, l'an dernier, que les membres du comité devraient tous être des anciens combattants, et je suis toujours de cet avis. Quoi qu'il en soit, je n'insiste pas sur ce point.

Je suis heureux d'apprendre la formation de ce comité et de savoir qu'il se mettra bientôt au travail. Ceux qui en faisaient partie l'an dernier ont eu de la difficulté à assister aux réunions tout en s'acquittant de leurs devoirs à la Chambre. Nos séances étaient longues, nous nous réunissions parfois le matin et l'après-midi, et, vers la fin de la session, nous avons dû siéger pendant les séances de la Chambre, ce qui, on en conviendra, n'est pas une bonne chose.

M. ROSS (Souris): Je désire poser une question. L'institution du comité nous empêchera-t-elle de discuter à la Chambre les questions se rattachant à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

L'hon. M. MACKENZIE: L'an dernier, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été modifiée par le comité spécial et la Chambre a été saisie de la question. Certains honorables députés, dont l'honorable représentant de Melfort (M. Wright), ont demandé qu'on leur conservât leurs droits, au cas où ils auraient eu d'autres propositions à formuler.

M. ROSS (Souris): Ce n'est pas ce que je veux dire. L'étude de ces questions nous sera-

t-elle interdite pendant les réunions du comité? Il peut se présenter des questions urgentes relativement à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Nous voici au printemps, et ces questions ne peuvent être remises à plus tard. Je veux savoir si l'institution du comité nous empêchera d'en aborder l'étude à la Chambre.

L'hon. M. MACKENZIE: Tout dépend du Règlement de la Chambre. J'ignore la nature de la discussion à laquelle l'honorable député fait allusion, mais j'étudierai volontiers le point avec lui lorsqu'il le voudra.

M. ROSS (Souris): Le ministre semble au courant de la procédure parlementaire; il sait aussi si cette discussion nous sera permise lorsque le comité siégera. Certaines questions urgentes se posent relativement aux biens de guerre et le reste. Les colons m'ont remis toute une masse de documents, et je voudrais savoir s'il me sera défendu d'en parler en marge de tel ou tel crédit pour la seule raison que le comité sera en séance.

L'honorable M. MACKENZIE: Je ne désire aucunement pour ma part empêcher l'honorable député d'aborder les sujets qu'il se propose de discuter.

(La motion est adoptée.)

LE CHÔMAGE

NOUVELLE-ÉCOSSE—CHAUSSÉE SUR LE DÉTROIT DE CANSO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Le ministre des Transports (M. Chevrier) peut-il renseigner la Chambre sur les progrès accomplis au sujet du projet de chaussée sur le détroit de Canso? L'exécution rapide de ce projet apporterait un soulagement sensible au chômage qui sévit dans cette province.

L'hon. LIONEL CHEVRIER (ministre des Transports): L'honorable député a eu l'obligeance de me faire parvenir un préavis de sa question. Je ne suis pas encore en mesure de lui fournir des renseignements complets à ce sujet. Lorsque le budget des dépenses du ministère des Transports était à l'étude, l'an dernier, je lui ai dit que les ingénieurs du ministère avaient soumis quatre propositions. Elles dépendront des sondages et des forages entrepris dans le goulet de Canso. Le travail de forage est avancé, mais non encore achevé. Le mauvais temps a empêché de compléter les sondages, mais dès qu'il fera plus beau, peut-être au commencement de mai, il sera possible de les compléter, ce qui permettra de déterminer quelle proposition mérite l'adoption.